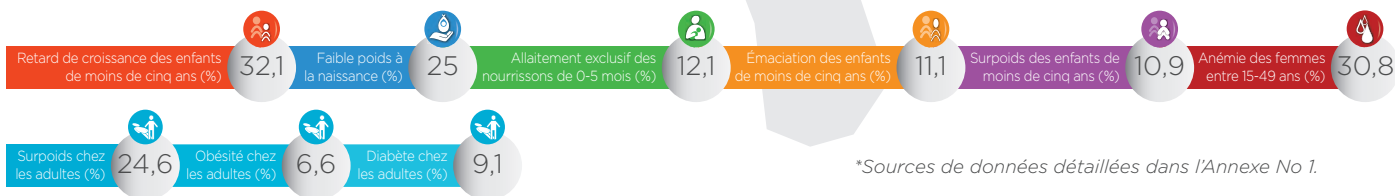




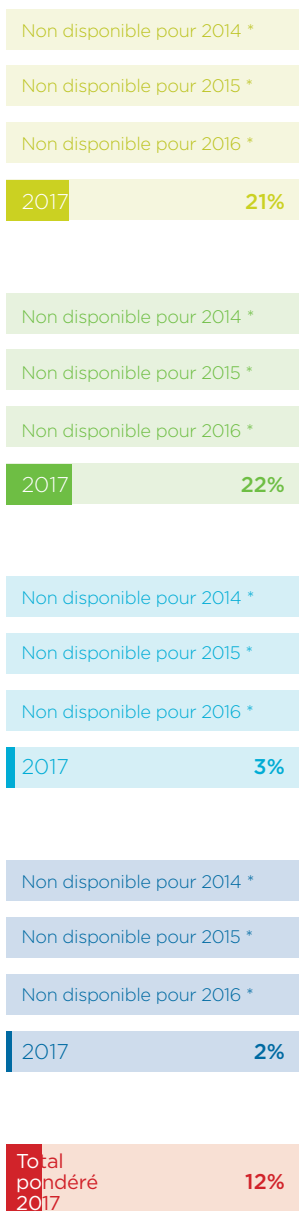
Date d'adhésion : décembre 2013
Population : 0,78 millions

Comores



*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.

Transformations institutionnelles en 2016-2017



Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

Un comité provisoire multisectoriel a été créé, dans l'attente de la mise en place de la structure formelle prévue par le projet de décret soumis en 2014. Celle-ci est actuellement en révision et sera resoumis au nouveau gouvernement. Ce comité provisoire, coordonné par la Direction de la santé familiale du Ministère de la santé, associe entre autres les ministères de la production, de l'éducation et de l'économie et du commerce. Des réunions sont organisées pour élaborer des documents et faire du plaidoyer auprès des autorités, conformément

au plan de travail de la Direction de la santé familiale. Il existe des points focaux pour la nutrition au niveau des îles, lesquels coordonnent les activités des directions de santé. Certaines ONG et organisations prennent part aux réunions relatives à la nutrition ; une réunion de réflexion sur la mise en place de la plateforme multisectorielle avec la société civile coordonnée par la Fédération comorienne des consommateurs (FCC) a eu lieu au mois de février 2017. Un point focal nutrition a été désigné au niveau du parlement.

Garantir un cadre politique et juridique cohérent

La politique nationale multisectorielle de nutrition et d'alimentation est en cours de réactualisation et le processus de révision a associé d'autres secteurs (genre, équité, protection sociale, agricultures, eau et assainissement). Il existe une stratégie de communication locale pour la nutrition ; parallèlement, une stratégie d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant est en cours de rédaction. La loi alimentaire modifiée a été soumise au parlement. Un plaidoyer est

lancé pour la révision du projet de décret portant sur la mise en place de la plateforme et la prise en compte de la nutrition dans les politiques clés (politique nationale de santé, Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable, Plan d'investissement quinquennal). En matière de législation, le pays n'a pas encore opérationnalisé le code de commercialisation des substituts de lait maternel.

Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun

La plateforme n'étant pas en place, la plupart des activités liées aux actions autour d'un cadre de résultats commun ne sont pas encore lancées.

Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

Au niveau de la Direction de la santé familiale, les coûts des différentes activités contenues dans le plan de travail annuel sont estimés et chiffrés. Chaque partenaire a un aperçu de ses propres allocations.

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mener des actions en vue d'améliorer la nutrition n'a pas été élaborée.

PRIORITÉS 2017-2018

- Signer le décret de mise en place de la plateforme ;
- Élaborer un plan de travail annuel de la plateforme ;
- Cartographier les intervenants et les interventions de nutrition ;
- Mobiliser les ressources financières en faveur de la nutrition.